

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés
au Comité En exercice
Syndical 1 Présents

37 37 20

Séance du 03 Janvier 2011

Date de la convocation

08-11-10

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

Date d'affichage

08-11-10

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

Objet de la Delibération

2011-01-10
Habitat

J.ARCAS (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC canalirou), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après 030111 réfecture

et pu 030111 notification

Objet : Habitat

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Juin 2007 pour une durée de cinq ans, dont le suivi-animation se fait en interne par une équipe opérationnelle composée de six personnes, chargée :

- de diffuser l'information relative à l'OPAH-RR,
- d'accompagner les propriétaires dans leur projet, de les aider à constituer leur dossier de demande de subvention ainsi que dans toutes leurs démarches,
- d'accompagner les communes dans la production de logements communaux,
- d'assurer la mise en place et le suivi des actions d'accompagnement destinées à revaloriser les cœurs de village et à les rendre plus attractifs (opération Façades, actions sur les devantures, curetage d'îlots insalubres, aménagement des cœurs de village...).

Le coût total du suivi-animation pour 2011 s'élève à 298.481 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

- de l'Etat (ANAH) :..... 75.000 €,
- de la Région Languedoc-Roussillon :..... 28.775 €,
- du Département de l'Hérault : 90.000 €,

le solde étant apporté par les communautés de communes et communes, sous forme de cotisation à hauteur de 1,5 €/habitant, pour un montant de 104.207 €.

L'opération Façades « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de l'OPAH-RR, est également engagée depuis juillet 2008 ; depuis le début de l'opération, ce sont ainsi 360.000 €, toutes contributions confondues (Région, Département, communautés de communes participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 70 % ont été engagés pour la restauration de 165 façades dont 92 sont terminées.

Une cinquantaine de dossiers de demande est actuellement à l'étude, laissant augurer un accroissement de la consommation de ces crédits.

La poursuite de cette opération porte sur un coût prévisionnel de l'ordre de 630.000 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Département de l'Hérault..... 35 000 €
- Communautés de communes et Communes..... 35 000 €,

l'autofinancement des propriétaires étant évalué à 560.000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la poursuite de ces différentes opérations, sur les plans de financement prévisionnels proposés et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical de prononce favorablement sur le principe de la poursuite de ces différentes opérations, sur les plans de financement prévisionnels proposés et autorise le Président à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président,
Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER


